

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant,
bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez
MM. LAFITTE, BULLIER et C°, 20, rue de la Banque.

Roubaix, 13 décembre 1864.

BULLETIN.

Il est beaucoup question dans le monde
politique de démarches faites par le cabinet
de Berlin auprès du gouvernement de
l'Empereur dans le but de resserrer l'alliance
franco-prussienne.

On lit dans le Bulletin de Paris :
Plusieurs lettres de Rome nous apprennent
d'intéressants détails sur le complot
contre la vie de Pie IX qui a été découvert
ces jours derniers et dont les auteurs sont
sous la main de la justice pontificale.

On écrit de Turin que la loi sur la
convention du 15 septembre sera promulguée
le 15 du mois courant.

On écrit de Berlin que les ovations en
l'honneur de l'armée absorbent toute l'attention
du monde politique. Le roi et la
Cour sont au comble du bonheur. Au banquet
militaire le roi a bu avec beaucoup
d'entraînement à la santé de l'empereur d'Autriche.

On a des Etats-Unis des dépêches relatives
au théâtre de la guerre et allant
jusqu'au 28 novembre. Le général Sherman,

trouvant Macon trop fortement défendu
pour être pris d'assaut, s'est dirigé
à l'Est vers la rivière Omulgee. On disait
que 30,000 vétérans de l'armée de Lee,
étaient arrivés à Augusta.

Les gouverneurs de la Géorgie et de la
Caroline du Sud ont donné l'ordre à toutes
les milices de s'opposer au passage de
Sherman.

Beauregard et Johnston étaient à Macon
et à Augusta, mais ils ne jugeaient pas
les forces dont ils disposaient suffisantes
pour arrêter Sherman. On en conclut que
le plan hardi que l'on avait considéré
d'abord comme un coup de tête et une folie
va probablement changer la face des
choses dans cette guerre interminable.

J. REBOUX.

Le Moniteur annonce que, dans sa séance
du 10 décembre, le sénat italien a
voté plusieurs projets de loi se rattachant
à la translation de la capitale à Florence.
Ils ont pour but de donner diverses
compensations à la ville de Turin. Une somme
de 1 million 67 mille francs de rente sera
inscrite en sa faveur au livre de la dette
publique. La cour de cassation sera transférée
de Milan à Turin.

Voici d'après la Gazette officielle du
royaume du 10 décembre, le texte de la
déclaration faite dans la séance du Sénat
italien du 7 décembre, par le président du
conseil (général Lamarmora) :

« Je m'étonne, à vrai dire, que l'honorable
sénateur Gallina, homme politique et ancien
diplomate, ait pu prêter aussi légèrement
qu'il l'a fait des vœux ambitieux à la France :
assurément la France a toujours eu un grand,
un très grand intérêt à ne pas permettre à
l'Autriche de s'établir dans nos provinces ;
il est naturel qu'elle ait surtout compris cet
intérêt après le désastre de Novare.

Au milieu de cet épisode, j'ai été charmé
d'entendre que quelqu'un... j'ai n'ai pas
bien saisi le nom... (plusieurs voix :
Gioberti).

Le président du conseil : Je reconnais en
Gioberti un grand homme, mais dans sa
politique il y avait souvent de la poésie

et, dans les affaires d'Etat, il est bon de
laisser un peu de côté la poésie ; j'ai eu
beaucoup de plaisir, dis-je, à entendre
dire que l'Empereur Napoléon, alors qu'il
était président de la République, avait été
étranger au projet d'occupation de Gênes
dont a parlé le sénateur Gallina ; d'autant
mieux qu'il y a quelques jours, d'autres
sénateurs ont exprimé la même suspicion
à l'égard de l'Empereur. Suivant les uns
il nourrissait une ambition personnelle,
suivant les autres, il était subordonné à
des conditions impérieuses. Je dois répéter
que je n'ai jamais partagé une telle
suspicion, et je suis convaincu que l'Empereur
des Français n'a jamais formé le projet
de démembrer l'Italie.

On lit dans le Memorial diplomatique :

« Nous avons annoncé, que le Pape ne
tiendrait pas cette année le consistoire
qui a lieu ordinairement à l'époque de
Noël, et que ni cardinaux ni évêques ne
seraient préconisés avant les fêtes de
Pâques prochaines.

« Nous apprenons que plusieurs légations
étrangères à Rome, qui sont en instance
à l'effet d'obtenir l'expédition des
bulles destinées à pourvoir aux vacances
des diocèses de leur pays respectif, ont
exposé au cardinal Antonelli les inconvénients
d'un ajournement jusqu'à Pâques.

« La Cour de Rome, prenant en considération
ces justes observations, s'est montrée
disposée à déférer à leurs vœux au
point que l'espace limité du temps le lui
permettrait. De là le bruit répandu à Rome
qu'un consistoire pour la préconisation
des évêques aura peut-être lieu le 19 décembre.
Mais tout en enregistrant cette
nouvelle, nous devons faire observer que
jusqu'ici elle n'a reçu aucune confirmation
officielle. »

Le roi Léopold, en faisant parvenir à
une association récemment fondée à Bruxelles
une somme de 1,000 fr., a accompagné
ce don de la lettre suivante :

Bruxelles, 30 novembre.

« Monsieur le doyen,
Le roi qui applaudit à toutes les nobles
entreprises de la charité, a vu avec grand
plaisir la création récente de l'association
de Sainte-Barbe, dont le but est de se-

conder les zèles efforts du clergé pour
procurer aux classes nécessiteuses des
secours durant la maladie et donner après la
mort, à leurs obsèques et à leur enterrement
un caractère religieux, digne de la
fraternité chrétienne.

« Raviver dans cette direction la charité
évangélique, c'est répondre dignement à
ces hommes insensés qui, sous le prétexte
de civilisation et de progrès, voudraient
pousser la société hors des voies du
christianisme au risque certain de la voir
bien-tôt retomber dans la barbarie !

« Sa Majesté, voulant donner un
encouragement direct à l'œuvre, me charge,
monsieur le doyen, de mettre à votre
disposition une somme de mille francs, que
j'ai l'honneur de vous faire parvenir avec
cette lettre.

« Agréez, monsieur le doyen, les
nouvelles assurances de mes sentiments les
plus dévoués. »

L'intendant de la liste civile,
VICOMTE DE CONWAY.

CONJURATION A ROME.

On lit dans la Gazette de France :

Une personne dont le caractère doit nous
inspirer de la confiance, et que nous savons
en position d'être promptement et
exactement renseignée, nous adresse de
Rome une lettre contenant des nouvelles
d'une extrême gravité. Nous croyons
pouvoir porter de suite ces nouvelles à la
connaissance de nos lecteurs, sur la foi de
notre correspondant :

Un complot contre la vie du Pape,
contre celle du roi de Naples et du cardinal
Antonelli, a été découvert le 8 décembre.

Voici les détails contenus dans la lettre
que nous avons reçue de Rome :

« La conjuration a été ourdie à
Boulogne il y a environ six mois, dans une
maison qu'on nous indique, mais que nous ne
voulons pas désigner. Au mois de septembre
dernier, trois sicaires pénétraient dans
Rome, munis chacun de quatre passeports
sous des noms différents. Ils se mirent en
règle avec la police, et prirent leur carte
de séjour. Ils n'habitaient point ensemble
et ne se voyaient que pendant la nuit. Se
disant cordonniers, ils vivaient pourtant
oisifs, faisant d'assez grandes dépenses et
payaient toujours avec des pièces de 20 fr.
Chacun de ces individus était muni d'un
couteau à trois lames qui, en s'ouvrant
formait une arme d'environ soixante-dix

centimètres de longueur, et d'un pistolet à
un seul coup chargé à mitraille. Les trois
sectaires étaient frères, et avaient entre
eux une telle ressemblance, qu'on pouvait
aisément les confondre. L'erreur était
d'autant plus facile à commettre, qu'ils
avaient le même habit, le même chapeau
et sept costumes exactement identiques
pour chacun d'eux. »

« Un des trois conjurés ne se nommait
jamais, et était entièrement inconnu de la
police, le deuxième affectait beaucoup de
dévouement au Pape, le suivant dans toutes
ses sorties et ses promenades, mais en
se faisant accompagner de quelques adeptes.

« Les trois Romagnols correspondant
avec une femme qui a habité Rome, d'où
elle est partie à la fin de novembre pour
la Haute Italie ; cette femme leur donnait
des ordres et de l'argent, et leur enseignait
le moyen d'introduire des armes, qui
étaient distribuées aux sectaires de la
ville. »

« C'est une lettre de Naples écrite en
termes un peu vagues, qui a fourni les
premiers indices au cardinal Antonelli ;
Son Eminence refusait d'abord de croire à
cette conjuration.

« Cependant la police fut mise sur les
traces. Le premier des trois individus fut
arrêté chez lui ; on saisit sur le pont Saint-
Ange le second, qui essaya de se jeter
dans le Tibre. Une perquisition dans les
deux domiciles amena la découverte de
correspondances importantes, de quittances
de salaires distribués, aux adeptes, de
listes, d'armes, etc. Dans la liste des
complices figurent les noms de quelques
anciens gendarmes pontificaux. Le troisième
des émissaires, dont l'habitation était
ignorée, a été pris au moment où il venait
voir son frère.

« Les sectaires ont déclaré se nommer
Bassi, et être nés à Ferrare ; on croit que
leur véritable nom est Zurlani, et qu'ils
sont natis de Forli ou de Ravennne. On
les a déposés dans la prison de San-Michelino, et le procès va s'instruire. »

Telles sont les graves informations qu'on
nous communique. En les publiant, nous
faisons les réserves nécessaires pour notre
responsabilité, mais nous n'avons aucun
motif de mettre en doute leur exactitude.
— Charles Garnier.

Le Moniteur vient de publier les tableaux
officiels des recettes des chemins de fer
pendant les trois premiers trimestres de
l'année.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 14 DÉCEMBRE 1864

LES DEUX SŒURS

Dans la nuit du 6 juin 1775, le curé
du petit village d'Anthenay, en Champagne,
fut appelé auprès d'une pauvre femme
qui, lui disait-on, se mourait.

« Eh bien, dame Jacqueline, fit le pasteur
en franchissant le seuil d'une petite
maison bâtie en bois, recouverte en chaume,
et s'approchant d'un lit où gisait une
femme dont le visage pâle était baigné de
larmes ; eh bien ! voyons que désirez-vous
de moi ?

« Monsieur le curé, répondit la paysanne,
pardonnez-moi d'avoir troublé votre
sommeil ; mais la mort n'attend pas, et,
pour mon salut éternel, je ne voudrais pas
aller dans l'autre monde avec un péché
aussi gros sur la conscience.

« Je suis prêt à vous écouter, ma chère
fillic, reprit le curé en s'asseyant sur un
escabeau de bois, auprès du lit de la

mourante : voyons, calmez-vous, Dieu est
bon, il est miséricordieux ; le repentir
efface le péché.

— Hélas ! mon père, feu votre oncle
était si bon pour moi ! je me repens
toujours de n'avoir pas mis ma confiance en
lui ; mais c'est si affreux, si affreux ! je
suis si coupable ! si coupable !... »

Ici les sanglots ayant interrompu Jacqueline,
ses soupirs devinrent si bruyants
qu'ils réveillèrent une jeune fille qui, après
avoir ouvert au prêtre, s'était assise sur
une chaise et venait de céder au sommeil.

Cette enfant se leva ; elle était grande,
belle et forte ; ses longs cheveux bruns s'échappaient en mèches épaisses de son
petit bonnet d'indienne rose dont l'ampieur
ne pouvait réussir à les retenir prisonniers ;
la santé la plus robuste régnait dans toute
la personne de cette enfant. Elle courut au
lit, prit dans ses bras bruns au soleil le
corps frêle et malade de la pauvre mourante,
lui appliqua deux gros baisers sur
chaque joue et lui dit presque avec une
calinerie grondeuse :

« Méchante mère, ne pleurez pas, car
vos pleurs vous feront mourir, et je ne
veux pas que vous mouriez, moi, entendez-vous...
Que deviendrait la pauvre petite
Jeanne sans sa mère Jacqueline ? »

La paysanne éloigna doucement le jeune
fillic et la regardant, elle lui dit :

« Quand tu auras entendu ma confession
je te ferai horreur, pauvre enfant.

« Monsieur le curé, dit Jeanne, se
retournant vers le curé, grondez ma mère,
je vous en prie ; depuis quelque temps,
chaque fois que je l'embrasse, voici ce
qu'elle me répète. »

Le curé était devenu soucieux, presque
sévère ; il devinait un drame de cette vie
intime, si féconde en douleurs, et il dit à
la mourante :

« Cette enfant n'est-elle point de trop
ici ? »

— Chère fille ! bien au contraire, monsieur
le curé, répondit-elle, car il me faut
son pardon pour pouvoir obtenir celui du
bon Dieu.

— Mon pardon ! dit Jeanne, tu l'as sans
le demander, va... et la jeune paysanne
s'assit sur le pied du lit, en ajoutant : je
suis bien ici ; veux-tu boire avant de
parler ? »

Jacqueline secoua la tête négativement.

« Je vois avec plaisir, dit le curé, que
votre fille ne boite plus ; ma pauvre
Jacqueline.

— Hélas !... voilà d'où est venu tout le
mal, monsieur le curé, dit la paysanne en
essayant de s'agenouiller sur son matelas ;
mais les forces lui manquèrent ; elle
retomba presque épuisée sur son oreiller.

« Dieu vous tiendra compte de l'intention,
chère fille, dit le curé. Voyons,
commencez, je vous écoute.

« Il y a quinze ans, dit la pauvre femme
d'une voix si faible qu'il fallait toute
l'attention des deux assistants pour pouvoir
l'entendre, je venais de perdre mon
homme, ma fille avait six mois, la misère
commençait déjà à se faire sentir, lorsque
par l'entremise de feu votre oncle, le curé
d'alors, j'obtins de nourrir la fille de Mme
la baronne de Polard, une dame fort riche.
La petite étant malade, le docteur ordonna
qu'elle fût élevée aux champs, et je

revins ici avec mes deux nourrissons ; les
deux enfants venaient à ravir ; la petite
Rosine, la fille de la baronne, avait atteint
un an et demi lorsque je reçus l'ordre
de la ramener à Paris. La veille de notre
départ les deux petites jouaient ensemble ;
tout à coup j'entendis un cri, j'accourus ;
la petite Rosine, tombée dans le fossé qui est
au fond du jardin, venait de se casser la
jambe. Jugez de mon désespoir, monsieur
le curé ; comment ramener à une mère sa
fille qu'elle vous a donnée bien entière, et
qui a une jambe de moins ? Je me désolais,
car il faut que je vous avoue tout, puisque
c'est une confession... Oui, monsieur le
curé, il y avait une chose qui me faisait
encore plus de peine que les cris de la
petite estropiée ; c'est qu'en ramenant
mon enfant je perdais la récompense promise...
J'allai trouver Jean Blanc, le fermier
qui devait me conduire dans sa cariole
à Paris, et je lui fis connaître mon
embarras. Après avoir réfléchi, et regardé
attentivement les deux petites filles, bien
que Jeanne eût six mois de plus que la
petite Rosine, cette dernière était aussi forte
et aussi bien venue. Elles se ressemblaient,
c'était la même couleur de cheveux, les
mêmes yeux noirs, la même peau blanche
comme les lis de mon enclos. Jean Blanc
voyant cela, me dit : Il y a du remède,
veuve Sarrefoins, mettez à Jeanne les robes
de Rosine, à Rosine les jupes de Jeanne ;
Mme la baronne n'a pas vu sa fille depuis
qu'elle est née, elle y sera la première
trompée... Vous hésitez... tant pis pour
vous, nourrice, en route... Vous aurez
causé la mort de la petite et perdu une
bonne somme d'argent qu'on vous donnera
en récompense de vos soins ; tandis que
si vous suivez mon conseil, la petite Rosine,
mise à l'hospice à Troyes, se réta-

blira ; après tout, où est le mal ? un
enfant ou un autre... une mère ou une
autre ?... Bref, que vous dirais-je, monsieur
le curé, Jean Blanc parla si longtemps,
et si bien, que le diable me tenta
sans doute.

« Mais vous n'avez pas cédé à la tentation,
ma mère, s'écria Jeanne les jours
en feu, l'œil animé et tout le corps agité
d'un tremblement convulsif ; vous n'avez
pas suivi les conseils de Jean Blanc ? »

« Je l'ai fait, ma pauvre enfant, dit
Jacqueline, levant avec terreur et
angoisse ses grands yeux bleus sur la
jeune fille, qu'elle avait privée d'un rang
élevé pour la condamner à la misère et au
travail. Puis, voyant la jeune fille pâlir et
la repousser presque avec horreur, la pauvre
paysanne s'écria d'une voix éteinte :
« Mon Dieu, mon Dieu, j'accepte la colère
de cette enfant comme une expiation de
ma faute.

« Mademoiselle, » dit le curé à Jeanne.

Ce mot dit d'une voix paternelle, et
compensant plein de reproches, ramena Jeanne
à des sentiments plus chrétiens ; elle
s'était éloignée du lit de Jacqueline, elle y
revint aussitôt, s'agenouilla, et regardant
le visage de la mourante, que la flamme
d'une seule et unique chandelle de résine,
rendait encore plus pâle, elle dit, comme
répondant à un reproche intérieur que sa
conscience lui adressait :

« Au fait, tu as été bonne pour moi, tu
m'as aimée, tu m'as rendue heureuse, que
Dieu te pardonne, pauvre mère Jacqueline,
comme je te pardonne. »

Ce mot de mère illumina pour ainsi dire
les yeux de la paysanne.